



*L'action sanitaire ensemble*

# GDS

Sarthe

## AIDES ET PROTOCOLES



# NOUS CONTACTER ! NOUS SUIVRE !

## ▶ SUIVEZ NOTRE ACTUALITE

Sur notre site internet :



[www.gds72.fr](http://www.gds72.fr)

Sur Facebook :



GDS 72

## ▶ UN ESPACE VETERINAIRE DEDIE SUR NOTRE SITE

- Formulaires utiles à télécharger
- Demande de DAP en ligne
- ...

ESPACE VÉTÉRINAIRES



## ▶ POUR NOUS CONTACTER :

- Via l'onglet "CONTACT" de notre site internet
- Par mail : [sanitaire.gds72@reseaugds.com](mailto:sanitaire.gds72@reseaugds.com)
- Par téléphone : 02.43.24.95.68



# AIDES AUX ELEVEURS BOVINS



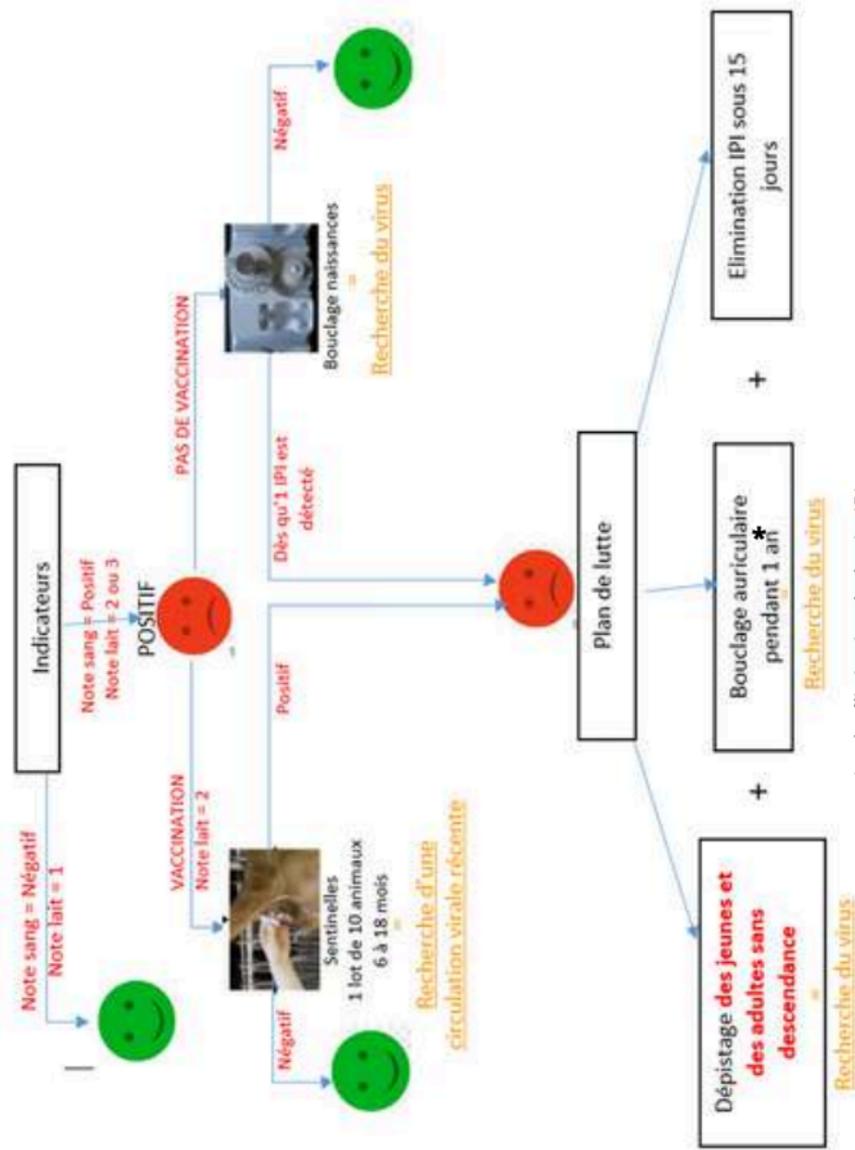
*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**

Sarthe

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine



\*après élimination du dernier IPI

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

### INDICATEURS

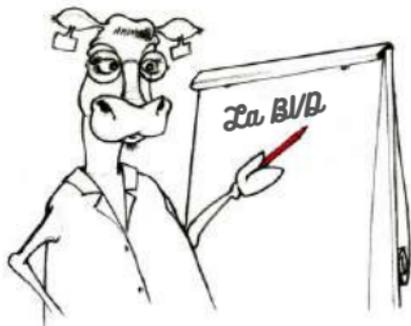
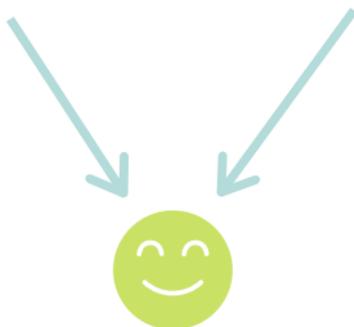


NOTE SANG = NEGATIF

NOTE LAIT = 1

*Surveillance 1 x par an  
Sérologie de mélange sur les  
24-48 mois hors achats*

*Surveillance 2 x par an  
sur le lait de tank*



# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

### INDICATEURS



- ▶ Elevage qui vaccine :
- Note Sang = Positif
  - Note Lait = 3

Recherche d'une  
circulation virale  
récente

### SENTINELLES

Prises de sang sur 1 lot de 10  
animaux/atelier (VA/VL) entre  
6 et 18 mois non vaccinés  
(Sérologie de mélange)

NEGATIF



POSITIF



PLAN DE LUTTE

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

### INDICATEURS

PAS DE VACCINATION :

NOTE SANG = POSITIF

NOTE LAIT = 3



Recherche  
du virus



BOUCLAGE\*  
NAISSANCES



NEGATIF



Dès qu'un IPI  
est détecté



**PLAN DE LUTTE**

\*PCR mélange de 10 avec reprise individuelle si mélange positif.

**Prise en charge** : 80% des analyses par le G.D.S.

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

### PLAN DE LUTTE



Visite enquête épidémiologique

Sous 1 mois

Dépistage\* des  
**jeunes et des adultes  
sans descendance**

**Bouclage  
auriculaire**  
pendant 1 an  
(Après élimination du  
dernier IPI)

Recherche  
du Virus

Recherche  
du Virus

**Elimination des  
IPI**  
sous 15 jours



\*PCR sur les animaux de plus de 3 mois sur tube sec  
(les - de 3 mois sont à faire sur tube EDTA = tube violet)

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

Elevages en Plan (Bouclage)  
depuis 1 an  
(Depuis élimination dernier IPI)

OBJECTIF : Arrêt du bouclage

**SENTINELLES\***  
avant arrêt bouclage  
*Prises de sang sur 1 lot de  
10 animaux/atelier (VA/VL) entre  
6 et 18 mois non vaccinés*

**NEGATIF**



Possibilité arrêt du  
bouclage

**POSITIF**



Conservation du  
bouclage et  
dépistage animaux  
sans statut

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

### ► PRISE EN CHARGE GDS

## ANALYSES

Contexte	Dépistage	Prise en charge GDS
<b>SURVEILLANCE</b>	Lait de tank Bovins 24-48 mois Génisses sentinelles (sang)	Anticorps <b>100%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Lait de tank (PCR) Bovins (sang) - (PCR ou antigénémie)	recherche du virus <b>80%</b>
	Analyses bouclage auriculaire	80% pendant 24 mois* Puis 40% entre 24 et 36 mois** 0% au delà de 36 mois

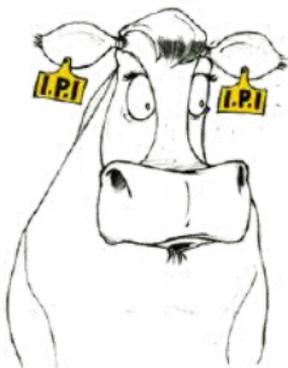
\* on reste à 80% si indicateurs défavorables au-delà des 24m

\*\* si sentinelles négatives ou non réalisation de sentinelles

## AIDES A L'ELIMINATION

Sur justificatif d'euthanasie dans un délai de 15 jours

Type bovin	Indemnisation GDS
Mâles laitiers	50 €
Femelles laitières ou croisées	150 €
Femelles et mâles allaitants	250 €



A la charge de l'éleveur :  
Les vaccins, les frais vétérinaires, les boucles à  
prélèvements de cartilage et pince

# LA BVD

## Diarrhée Virale Bovine

### PROGRAMMATION CAMPAGNE BVD

	Dernier indicateur	Précisions	Programmation
VL	NOTE 3	Avec vaccination	+/- DAP PCR et bouclage si sentinelles positives dernière campagne
		Sans vaccination	+/- DAP PCR si sentinelles positives dernière campagne
Petits cheptels (<=10 bovins de +24mois)			DAP PCR + Antigénémie sur DAP Prophylaxie sur bovins sans statut BVD
VA	NEG		Indicateur 24 / 48 mois
	POS	Avec vaccination	+/- DAP PCR et bouclage si sentinelles positives dernière campagne
Sans vaccination		+/- DAP PCR si sentinelles positives dernière campagne	
Engraisseur à l'herbe		Prise en charge 80% des PCR BVD à l'achat	DAP PCR + antigénémie sur DAP Prophylaxie sur bovins sans statut BVD
VA sans statut			Bouclage + Indicateur 24 / 48 mois + DAP PCR
Elevage en plan BVD		Depuis - de 12 mois	Bouclage + DAP sentinelles + DAP PCR
		Depuis + de 12 mois	DAP sentinelles



# ATELIERS DEROGATAIRES

## NOUVEAUX DOCUMENTS SUPPORTS DE VISITE

**VISITE ATELIER D'EMBRANSEMENT**  
En cas d'attribution au maintien d'une dérogation vis-à-vis des arrêtés Breizhuc, Tuberculose et ISB

**A. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES LOCAUX**

- 1. Page 0 d'une grande dérogation ?  Oui  Non
- 2. Page 0 d'une petite dérogation ?  Oui  Non
- 3. Page 0 d'une modification de locaux d'embranement de bovin dérogatoire ?  Oui  Non
- 4. L'embranement se situe l'atelier d'embranement complet ou en partie ?  Oui  Non

**B. DESCRIPTION DES LOCAUX D'EMBRANEMENT**

- 1. L'atelier d'embranement est-il un bâtiment fermé ?  Oui  Non
- 2. Les animaux dérogatoires sont-ils en bâtiment fermé ?  Oui  Non
- 3. Description des lieux d'embranement : (un peu difficile de limiter la zone de risque sanitaire pour l'embranement)
  - 1. Les animaux sont-ils en bâtiment fermé ?  Oui  Non
  - 2. Les animaux sont-ils en bâtiment fermé ?  Oui  Non



Remplir dans tous les cas, l'intégralité du document.  
Si il y a eu des modification des locaux : fournir plan détaillé



Feuille A4 avec proposition du vétérinaire et engagement de l'éleveur

# PARATUBERCULOSE

## PROPHYLAXIE

Dépistage généralisée : Prise en charge

**100%**

Donne un indicateur de probabilité de présence de la maladie

## PLAN DE MAITRISE

▶ Dépistage avant visite pour évaluation situation

▶ Frais **analyses (et prélèvements)** si hors prophylaxie

Prise en charge :

**50%**

▶ Aides **élimination des bovins** :

**200€**

Sur présentation du justificatif

*Si abattus dans les 3 mois après réception du résultat (si la vache doit vêler durant cette période il pourra lui être accordé 1 mois supplémentaire)*

▶ Décapage - Désinfection

**20%**

des frais avec un plafond à **250€**

▶ Participation à la **recherche Paramphistome** : 2 lots de 5 bovins par an

**50%**

de prise en charge

*(sous réserve du bon respect du plan et sur présentation de facture et résultats).*

▶ **Visite annuelle** par le vétérinaire sanitaire pour suivi des préconisations (visite prise en charge par le GDS sur retour du document de suivi Paratuberculose)

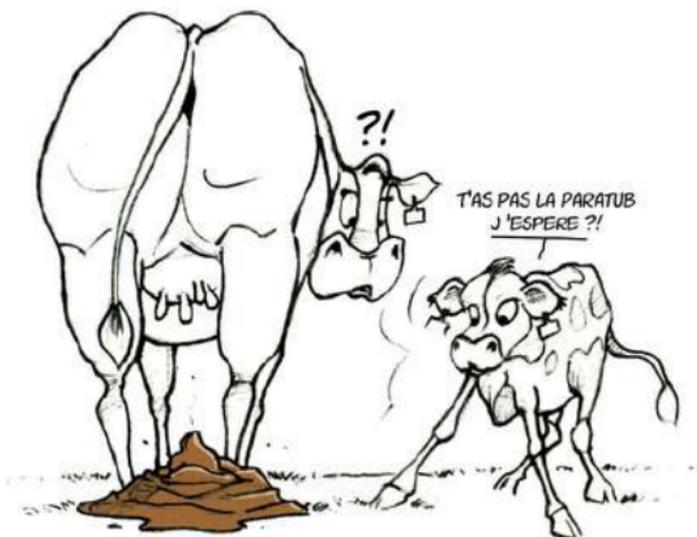
# PARATUBERCULOSE

## STATUT FAVORABLE EN PARATUBERCULOSE

Dépistage sur bovins >24 mois  
Analyses sérologiques de mélange ou individuelles en  
fonction du cahier des charges

**Voir site : [www.gds72.fr](http://www.gds72.fr)**

Suivi et tarifs préférentiels GDS 72



# NEOSPOROSE

## PLAN DE MAITRISE

### MISE EN PLACE

Avortements répétés avec au moins 2 sérologies positives (sur 1 an)

- ou** 1 PCR positive sur encéphale d'avorton
- ou** Sérologie Positive sur plus de 3 femelles en 1 an

- ▶ Visite pour évaluation de la situation
- ▶ Dépistage initial des femelles de plus de 6 mois
- ▶ Frais d'analyse : *Prise en charge* **60%**
- ▶ Dépistages ultérieurs sur Génisses nées et à naitre non contrôlées au 1er dépistage pendant au moins 2 ans

# ANALYSES INTRODUCTION

Tarifs 2025

## ANALYSES

## TARIFS ADHERENTS

PCR BVD

→ 6.06 € HT

PRISE EN CHARGE  
GDS

→ 4.85 € HT

reste à charge  
éleveur :

1.21€ HT

PARATUBE

→ 7.32 € HT

NEOSPOROSE

→ 9.15€ HT

FIEVRE Q

→ 9.74€

BESNOITIOSE

→ 7.80€ HT

\*Pensez à tester le veau à la naissance si c'est positif BVD

# KIT PARASITISME

## ► Pack Automne / Hiver

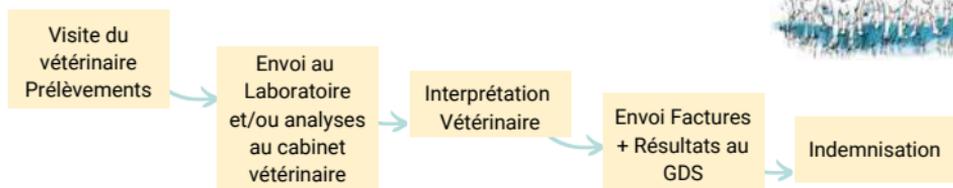
	Strongles digestifs Oestertagia	Paramphistome	Douve
Prélèvements	Sang	Bouse	Sang
Qui prélève ?	Vétérinaire	Vétérinaire/Éleveur	Vétérinaire
Sur quels animaux ?	Génisses 1ère année	Vaches	
Sur combien d'animaux ?	1 lot de 5 animaux	1 lot de 5 animaux	1 lot de 5 animaux
Quand ?	1-3m après la rentrée en bâtiment		
Quelle analyse ?	Dosage du pepsinogène en individuel	Coproscopie individuelle	Sérologie individuelle

Prise en charge : 85€ le Pack ou :

5 dosages de pepsinogène en individuel Strongles digestifs	5 Coproscopies individuelles	5 Sérologies Douve en individuel
<b>25€</b>	<b>40€</b>	<b>20€</b>

Reversés à l'éleveur sur présentation des factures du vétérinaire et du laboratoire et des résultats d'analyses

En pratique :



# KIT PARASITISME

## ► Pack Paturage

	Strongles digestifs
Sur quels animaux?	Génisses 1ère et 2ème année
Sur combien d'animaux?	1 lot de 5 animaux
Quand?	Au moins 6 semaines après la mise à l'herbe
Quelle analyse?	Coproscope individuelle
Où est réalisée l'analyse?	Cabinet vétérinaire ou LDV 72
Prélèvement	Bouse
Qui prélève ?	Vétérinaire ou éleveur

Prise en charge :

**40 €**

Reversés à l'éleveur sur présentation des factures du vétérinaire et du laboratoire et des résultats d'analyses

En pratique :

Visite du vétérinaire  
Prélèvements

Envoi au Laboratoire  
et/ou analyses  
au cabinet vétérinaire

Interprétation  
Vétérinaire

Envoi Factures  
+ Résultats au  
GDS

Indemnisation

(à compléter par le G)



# CAISSE COUPS DURS

Aides pour les éleveurs qui ont des **pertes exceptionnelles** d'origine sanitaire

- ▶ A partir de **2** mortalités dans l'élevage
- ▶ Sur 8 mois et avec le même motif
- ▶ Condition d'éligibilité : Pertes ➤ Franchise
- ▶ Pour les avortements : à partir de 3 avortements avec le même motif sanitaire

**Montant de l'aide :**

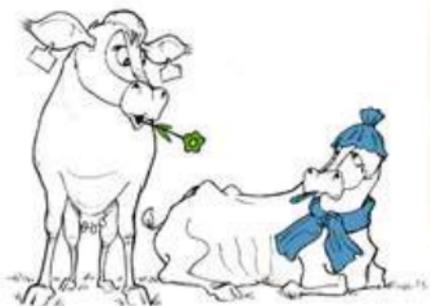
**20%** des pertes

**Pertes :**

Mortalités, frais d'analyse, frais vétérinaires ...

**Franchise :**

20€ X NB d'Animaux  
Plafond : 3000€



# AIDE AU DIAGNOSTIC

Recherche de la cause d'un problème sanitaire,  
à l'échelle de l'élevage, sans mortalité

Prise en charge **60%** des frais d'analyses

*Appel préalable au G.D.S. pour accord*



# AUTOPSIES

*A la ferme, au laboratoire, à l'équarrissage*

Prise en charge par le G.D.S. d'un forfait

**30€**



Pour un animal  
de - de 6 mois

**40€**



Pour un animal  
de + de 6 mois

Sur présentation de la facture et du compte rendu  
d'autopsie

# PROTCOLE AVORTEMENTS

Dès le 2ème avortement déclaré en 12 Mois ou dès le 3ème avortement :

Prise en charge **100%** des analyses sur les maladies suivantes :

Prélèvements = Tube sec + écouvillon double tête sur placenta ou col utérin et encephale avorton (néo/toxo)

## Dès le 2eme avortement\*

PCR HRM

Néosporose  
Fièvre Q  
Chlamydirose  
Erlchiose  
Leptospirose  
Listériose  
Salmonellose  
Campylobactériose  
Toxoplasmose

## Dès le 3eme avortement\*

Bactériologie Générale  
Herpes Virus BoHV4 -  
sérologie

PCR avorton ou sérologie de la mère

BVD

A partir du 3ème avortement pour le même motif sanitaire sur 8 mois : possibilité d'avoir recours à la Caisse Coups Durs

\*Avortements = déclarés au vétérinaire sanitaire et testés pour la brucellose.

Prise en charge : INOVALYS facturera directement au GDS les analyses avortements à partir du moment où le vétérinaire remplit le document "Commemoratifs obligatoires (CRPM et AM du 22/04/2008)"

Il est possible de solliciter le GDS pour des troubles de la reproduction (sérologies sur 6 à 10 animaux - Néo / FQ +/- maladies à discuter)

PRISE EN CHARGE  
60%  
DES ANALYSES

# AIDE NOUVEL INSTALLE

- ▶ Prise en charge de **100%** des frais d'analyses à l'intro (Paratuberculose et BVD), dans l'année qui suit l'installation
- ▶ **Gratuité** de la cotisation la 1ère année d'installation

*A hauteur de sa quote part si société*

- ▶ **Visite sanitaire** d'un vétérinaire du G.D.S. sur demande lors de sa 2ème année d'installation



# AIDES AUX ELEVEURS PETITS RUMINANTS



*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**  
Sarthe

# AIDE AUX ANALYSES AVORTEMENTS

Dès **3** avortements en moins de 7j, prise en charge par le GDS de :

▶ **Fièvre Q**

PCR sur écouvillon de mucus vaginal ou sérologie :

▶ **Chlamydirose**

PCR sur écouvillon de mucus vaginal ou sérologie

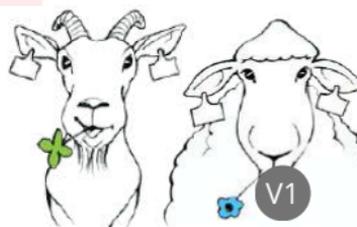
▶ **Toxoplasmose**

PCR sur encéphale du chevreau/agneau ou sérologie sur la mère

*\*dans la limite de 2x la cotisation annuelle  
et au maximum 1 fois sur 3 ans*

Le GDS prend en charge 50%  
des frais d'analyses\*

*Appel préalable au G.D.S. pour accord*



# PLAN PARATUBERCULOSE

Prise en charge par le G.D.S. :

## VACCINATION

**1.50€**

par jeune vacciné sur présentation de la facture du vétérinaire

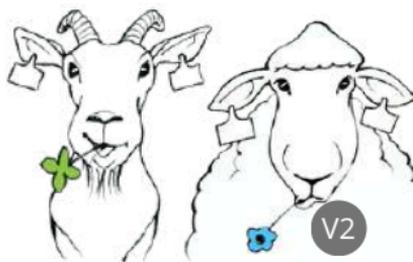
## AIDES AUX ANALYSES

**50%**

Pris en charge sur les analyses PCR environnement / Fecès (dans la limite de 2 par an)

*Sous réserve d'une visite d'un membre du GDS avec le vétérinaire et signature du plan paratuberculose*

Visite vétérinaire réglée par le GDS



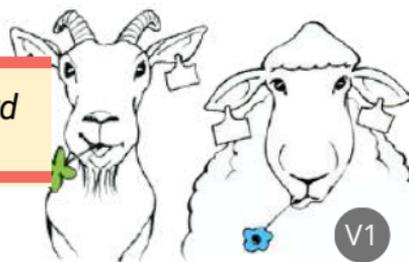
# AIDE AU DIAGNOSTIC

- ▶ **Diagnostic** réalisé par le **vétérinaire** et mise en **évidence** du ou des **agents responsables**.
- ▶ **Réalisation** par l'éleveur d'**examens de laboratoire**

Le GDS prend en charge 50%  
des frais d'analyses\*

*\*dans la limite de 2x la cotisation annuelle  
et au maximum 1 fois sur 3 ans*

Appel préalable au G.D.S. pour accord



# AIDES CONTROLES A L'INTRODUCTION

Le GDS prend en charge 50%  
des frais d'analyses de contrôles à  
l'introduction pour les élevages ovins

sur :

- ▶ **LA PARATUBERCULOSE**  
PCR environnement ou sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA FIEVRE Q**  
Sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA CHLAMYDIOSE**  
Sérologie sur 10 animaux
- ▶ **TOXOPLASMOSE**  
Sérologie sur 10 animaux

*A effectuer dans les cheptels vendeur - naisseur  
afin de connaître le "statut"*

*Appel préalable au G.D.S. pour accord  
A condition d'être adhérent depuis au  
moins 3 ans et à jour de cotisations*



# AIDES CONTROLES A L'INTRODUCTION

Le GDS prend en charge 50%  
des frais d'analyses de contrôles à  
l'introduction pour les élevages caprins

**sur :**

- ▶ **LA PARATUBERCULOSE**  
PCR environnement ou sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA FIEVRE Q**  
Sérologie sur 10 animaux
- ▶ **LA CHLAMYDIOSE**  
Sérologie sur 10 animaux

*A effectuer dans les cheptels vendeur - naisseur  
afin de connaître le "statut"*

*Appel préalable au G.D.S. pour accord  
A condition d'être adhérent depuis au  
moins 3 ans et à jour de cotisations*



# AUTOPSIES

*A la ferme, au laboratoire*

Prise en charge par le G.D.S. d'un forfait

**10€**



Pour un animal  
par autopsie

Sur présentation de la facture et du compte rendu  
d'autopsie.

Dans la limite de 2 autopsies par an et par élevage

# PROPHYLAXIE

## Gestion de la prophylaxie par le GDS

**Elevages 6 ou + ovins / caprins** : Prophylaxie Brucellose obligatoire tous les 5 ans.

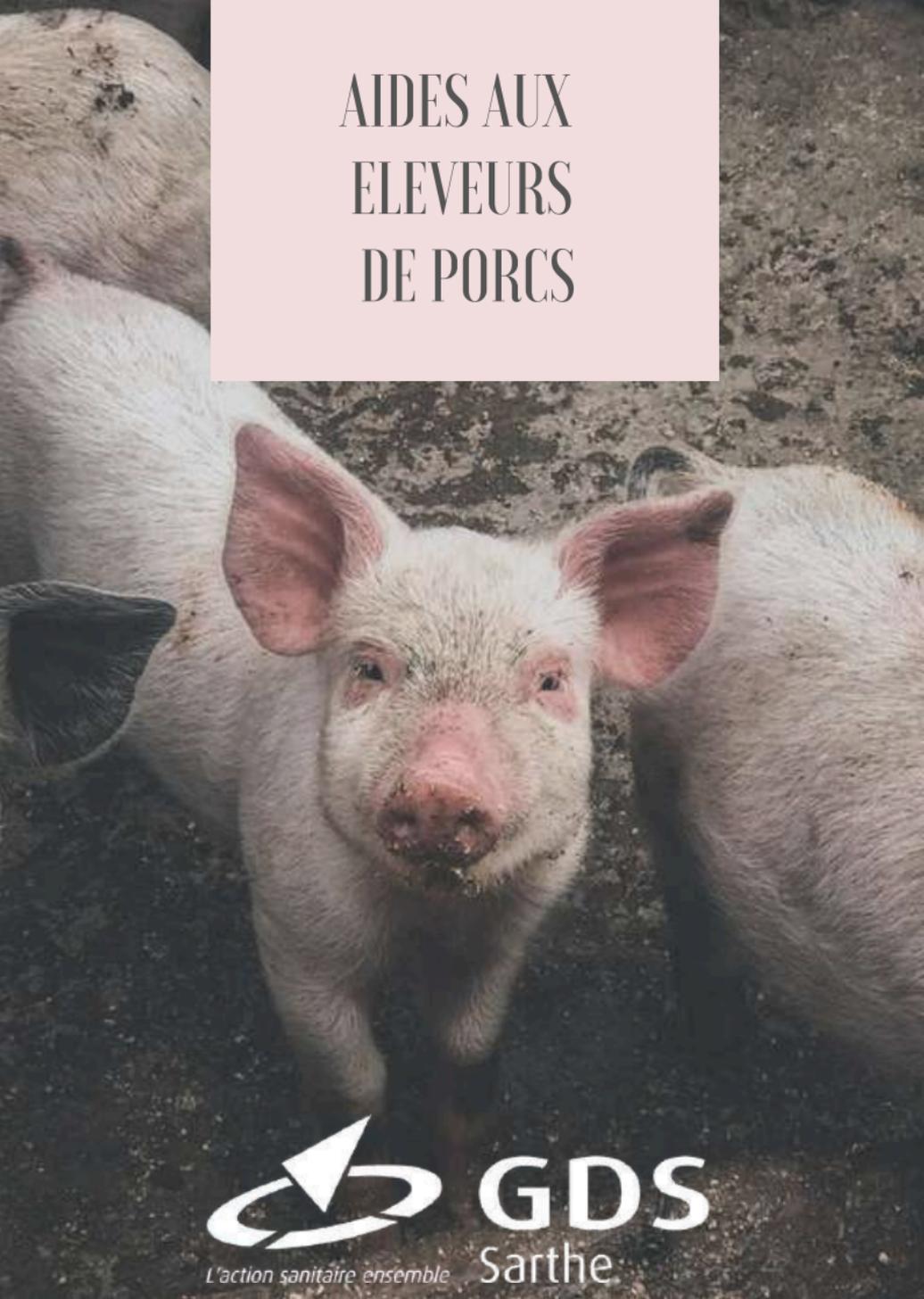
**Elevages 5 ou - ovins / caprins** : dérogation possible à la prophylaxie en en déclarant son vétérinaire sanitaire et en transmettant à la DDPP le formulaire de demande de dérogation

**Elevages 5 ou - ovins / caprins détenant des porcs ou bovins** : Prophylaxie obligatoire, pas de dérogation possible

**Pour les élevages non encore qualifiés** : 2 Prophylaxies à faire espacées de 6 à 12 mois

### Les animaux à prélever :

Nombre de femelles reproductrices détenue	Nb de prise de sang à réaliser
< 50	100% des animaux de plus de 6 mois
De 50 à 200	50 femelles reproductrices de plus de 6 mois + tous les mâles non castrés de plus de 6 mois
>200	25 % des femelles reproductrices de plus de 6 mois + tous les mâles non castrés de plus de 6 mois



AIDES AUX  
ELEVEURS  
DE PORCS



*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**

Sarthe

# SDRP AUJESZKY

## PROPHYLAXIE

► Prise en charge à **100%**

des frais d'analyses et de prélèvements\*

*\*Si adhérent section porcine*

► Indemnités et accompagnement du G.D.S. en cas d'abattage S.D.R.P.

Sur les demandes d'analyses SDRP et aujeszky, il faut impérativement préciser :



- Le numéro de cheptel
- Le numéro de marquage du site d'élevage porcin prélevé
- Le motif des prélèvements demandés : Prophylaxie ou autre contrôle

La DDPP a délégué au GDS 72, la gestion administrative de la prophylaxie Aujeszky et de la Peste Porcine Classique, nous sommes désormais votre interlocuteur pour ce suivi

## AIDE NOUVEL INSTALLE

**GRATUITÉ**

de la cotisation la  
1ère année  
d'adhésion ou d'installation\*



\*A hauteur de sa quote part dans la société

# AIDES AUX ELEVEURS EQUINS



*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**  
Sarthe

# EQUARRISSAGE

## Prise en charge des frais d'équarrissage

	Années d'adhésion			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Pourcentage de remboursement	50%	60%	80%	100%

L'adhérent doit au préalable déclarer sa fin de vie sur le site de **l'IFCE** et payer directement les frais d'équarrissage sur le site. Remboursement sur justificatif

# SANITAIRE

### Prise en charge :

		Prise en Charge GDS*
Artérite Virale	Sérologie	50%
	PCR Sperme	
Métrite Contagieuse	immunofluorescence	50%
	Klebsielles	
	Pseudomonas	50%
	culture	
PCR SPERME	50%	
Anémie Infectieuse	Sérologie	50%

Autopsie**	Avortons ou nouveau-nés	50€
	Equin	50€

\*sur les analyses sur justificatif

\*\*sous réserve de déclaration au RESPE

